

Décision n° 2015-1565
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 décembre 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 8 décembre 2015

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe à la décision n° 2015-1565
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des
postes
en date du 8 décembre 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198700350	LITTORAL PNEUS SERVICES	59 DUNKERQUE	1 VHF
198900132	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	60 COMPIEGNE	3 UHF
198910278	CASTORAMA FRANCE	69 RILLIEUX LA PAPE	1 VHF
199109270	COMMUNE DE SAINTES	17 SAINTES	4 UHF
199505052	BONIN BRIGITTE	63 AMBERT	1 UHF
200000439	DETECTION GARDIENNAGE SECURITE	75 PARIS	2 UHF
200101099	SITA DECTRA	02 HOLNON	1 UHF
200102072	SOC AVITAILLEMENT STOCKAGE	06 NICE	1 UHF
200202020	ASS MOTOCY POLICE NAT FREJUS.	83 FREJUS	1 UHF
200300341	A B GOLF SARL	17 MARSILLY	2 UHF
200701243	FSO	06 MOUANS SARTOUX	1 UHF
200701568	MAP HANDLING NICE	06 NICE	1 VHF
201000076	MAIN SECURITE	69 LYON	1 UHF
201000299	EIFFAGE SERVICES	91 CORBEIL ESSONNES	4 UHF
201000863	SANOFI AVENTIS GROUPE	91 MASSY	4 UHF
201300329	SPIE BATIGNOLLES TPCI	73 SEEZ	5 VHF
201300341	SEDE ENVIRONNEMENT	32 AUCH	2 UHF
201401382	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF
201401412	VCF NORMANDIE CENTRE	14 Verson	1 UHF
201500238	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF
201500411	VCF NORMANDIE CENTRE	76 BOLBEC	1 UHF
201500462	AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR	06 NICE	12 UHF